



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 13/08/2021

Mesures pour endiguer la reprise de l'épidémie en Charente-Maritime

En Charente-Maritime, la circulation virale demeure très élevée dans tout le département et plus particulièrement dans les zones urbaines et littorales. La pression sur le système hospitalier s'avère toujours préoccupante.

Face à cette situation et pour freiner la propagation du virus, de nouvelles mesures vont être prises.

Ainsi, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires et suite aux annonces du Président de la République, seront mises en place :

- l'application du passe sanitaire dans les centres commerciaux de plus de 20 000 m² :

En Charente-Maritime, le centre commercial Hyper U - Beaulieu sur la commune de Puilboreau est concernée. La mesure entrera en vigueur lundi 16 août.

- l'obligation du port du masque dans les établissements recevant du public soumis au passe sanitaire.

Ces mesures sont valables jusqu'au mardi 31 août 2021 inclus.

Les arrêtés sont consultables sur le site internet des services de l'État : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/>

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 91 / Port. : 06 07 17 33 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)